



Dépêche n° 120/04

L'Etat doit assumer ses responsabilités à l'imprimerie nationale

Le ministère a reçu le 1^{er} septembre les fédérations CFDT et CGT. Rappelons que l'IN est une société anonyme de droit privé qui va supprimer 350 à 700 emplois sur les 1200 qu'elle comporte.

La CFDT a exigé que l'Etat, actionnaire à 100 % assume ses responsabilités vis-à-vis des personnels. Cela suppose des moyens financiers et matériels. Elle demande des garanties pour tous les personnels (fonctionnaires techniques, ouvriers sous décret, contractuels de droit public et de droit privé) avec une prise en charge active du reclassement, de véritables formations et une possibilité de retour au statut antérieur pendant plusieurs années.

Le ministère se réfugie derrière le risque de délit d'entrave au fonctionnement du comité d'entreprise pour laisser libre la direction de l'entreprise. Sur l'insistance des syndicats, le ministère a toutefois accepté d'ouvrir des discussions sur les postes qu'il offrira aux fonctionnaires techniques et ouvriers sous décret.

Paris, le 3 septembre 2004